

REVUE SOUTENUE PAR L'INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DU CNRS

International Association of Labor Law Journals

IALLJ

La Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale est membre de l'« International Association of Labor Law Journals », réseau d'échange de publications, d'idées, de développements juridiques et économiques.

Les autres membres de l'association sont :

Análisis Laboral (Pérou)

Arbeit und Recht (Allemagne)

Australian Journal of Labor Law (Australie)

Bulletin on Comparative Labour Relations (Belgique)

Canadian Labour and Employment Law Journa (Canada)

Comparative Labor Law & Policy Journal (États-Unis)

Derecho de las Relaciones Laborales (Espagne)

Diritto delle Relazioni Industriali (Italie)

Diritti lavori mercati (Italie)

E-journal of International and Comparative Labour Studies (Italie)

Employees & Employers - Labour Law and Social Security Review: Delavci in delodajalci (Slovénie)

Europäische Zeitschrift für Arbeitsrecht: EuZA (Allemagne)

European Labour Law Journal (Belgique)

Giornale di Diritto del lavoro e relazioni industriali (Italie)

Industrial Law Journal (Royaume-Uni)

Industrial Law Journal (Afrique du Sud)

International Journal of Comparative Labour Law and Industrial Relations (Pays-Bas)

International Labour Review (OIT)

Japan Labor Review (Japon)

Labour and Social Law (Biélorussie)

Labour Society and Law (Israël)

La Rivista Giuridica del Lavoro e della Previdenza Sociale - RGL (Italie)

Lavoro e Diritto (Italie)

Pécs Labor Law Review (Hongrie)

Revista de Derecho Social (Espagne)

Revue de Droit comparé du travail et de la sécurité sociale (France)

Revue de Droit du Travail (France)

Rivista giuridica del lavoro e della sicurezza sociale (Italie)

Russian Yearbook of Labour Law (Russie)

Temas Laborales (Espagne)

Zeitschrift für ausländisches und internationales Arbeits - und Sozialrecht (Allemagne)

SOMMAIRE 2019/3

DOSSIER THÉMATIQUE

n 6

LES MIGRATIONS INTERNATIONALES DE TRAVAIL

COORDINATION PAR ISABELLE DAUGAREILH ET JEAN-MARIE SERVAIS

p. 0	WIIGRATIONS INTERNATIONALES ET DROTT SOCIAL
	Jean-Michel Servais

MICRATIONS INTERNATIONALES ET DROIT COCIAL

- p. 12 PROTÉGER LES DROITS DES TRAVAILLEURS MIGRANTS : UN DÉFI POUR LE DROIT DU TRAVAIL ?
 KÜBRA DOGAN YENISEY
- p. 26 LE TRAITEMENT DE L'IMMIGRATION ÉCONOMIQUE PAR L'UNION EUROPÉENNE FERRAN CAMAS RODA
- p. 40 LE DROIT MAROCAIN DANS LA TOURMENTE DU NOUVEL ORDRE MIGRATOIRE
 INTERNATIONAL
 RACHID FILALI MEKNASSI
- p. 72 LES CYBERMIGRANTS, UN CONCEPT JURIDIQUE 4.0

 AMALIA DE LA RIVA
- p. 80 LA POLITIQUE D'IMMIGRATION DU TRAVAIL AUX ÉTATS-UNIS
 RISA L. LIEBERWITZ
- p. 94 MIGRATIONS INTERNATIONALES ET TRAVAIL EN CÔTE D'IVOIRE NANGA SILUÉ
- p. 108 L'IMMIGRATION CLANDESTINE ET L'EMPLOI DES MIGRANTS EN ALGÉRIE
 ZINA YACOUB
- p. 124 LES TRAVAILLEURS MIGRANTS TEMPORAIRES EN AUSTRALIE JOANNA HOWE
- p. 136 DROIT ET POLITIQUE D'IMMIGRATION AU JAPON : DE LA PETITE À LA GRANDE PORTE ?
 CHIZUKO HAYKAWA

SOMMAIRE 2019/3

ACTUALITÉS JURIDIQUES INTERNATIONALES

A		
Δ	FR	 IIFS

p. 150 TUNISIE - NOURI MZID, Université de Béjaia

AMÉRIQUES

Brésil - Ana Virginia Moreira Gomes et p. 156 GABRIELLA DE ASSIS WANDERLEY, Université de Fortaleza CHILI - SERGIO GAMONAL C., Université Adolfo Ibáñez, Faculté de droit p. 160 ÉTATS-UNIS - RISA L. LIEBERWITZ, Cornell University p. 164 School of Industrial and Labor Relations MEXIQUE - GABRIELA MENDIZÁBAL BERMÚDEZ, Université Autonome p. 168 d'État de Morelos PÉROU - MARIA KATIA GARCIA, Université pontificale catholique p. 172 du Pérou p. 176 URUGUAY - HUGO BARRETTO GHIONE, Université de la République

ASIE - OCÉANIE

- p. 180 AUSTRALIE DOMINIQUE ALLEN, Université de Monash
- p. 184 JAPON MASAHIKO IWAMURA, Président de la Commission Centrale des Relations de Travail

EUROPE

p. 188	ALLEMAGNE – ACHIM SEIGERT, Université Friedrich Schiller De Iena
p. 192	Autriche – Günther Löschnigg et Antonia Csuk, Université Karl-Franzens de Graz
p. 196	FÉDÉRATION DE RUSSIE – ANNA ALEKSANDROVA, Université d'État de Penza
p. 200	France - Clément Cailleteau, Université de Bordeaux
p. 206	Italie - Sylvain Nadalet, Université de Vérone
p. 210	Pays-Bas - Susanne Burri, Université d'Utrecht
p. 214	Portugal - Teresa Coelho Moreira, Université de Minho
p. 216	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE - VERA STANGOVA, Université Charles à Prague
p. 220	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE - MARTIN ŠTEFKO, Université Charles à Prague
p. 224	RÉPUBLIQUE DE SERBIE - FILIP BOJIC, Université de Belgrade
p. 228	ROYAUME-UNI - PASCALE LORBER, Université de Leicester

ACTUALITÉS JURIDIQUES INTERNATIONALES

TERESA COELHO MOREIRA

Université de Minho, Centre de recherche pour la justice et la gouvernance *JusGov*

Au cours des derniers mois, le droit du travail portugais a connu un certain nombre de modifications dans différents domaines.

I - AMENDEMENTS AU CODE DU TRAVAIL PORTUGAIS

Le 4 septembre, la loi n° 93/2019 a modifié le Code du travail à plusieurs égards. Cette loi a été approuvée après de nombreux débats au Parlement et le texte final n'a été adopté qu'en juillet dernier.

Les modifications visent à introduire plusieurs restrictions légales aux pratiques d'emploi précaire. Parmi les mesures phares, on peut notamment citer la réduction de la durée maximale des contrats à durée déterminée (de 3 à 2 ans) et une nouvelle cotisation de sécurité sociale pour les employeurs qui ont trop souvent recours à ces contrats. Il était également prévu de réduire le nombre de renouvellements de contrats temporaires et d'apporter des modifications visant à simplifier les procédures de contrats de travail.

D'autres changements sont intervenus, liés notamment aux contrats à durée déterminée :

- des restrictions concernant le recours à des contrats à durée déterminée pour le lancement d'une nouvelle activité ou la création d'une nouvelle entreprise pour les entreprises de moins de 250 salariés;
- la suppression de la règle permettant le recrutement de nouveaux demandeurs d'emploi ou de chômeurs de longue durée sous CDD pour des besoins permanents (cependant la période d'essai de ces salariés est désormais de 180 jours, contre 90 jours auparavant);
- l'introduction d'une nouvelle cotisation à la sécurité sociale pour les entreprises ou institutions dans lesquelles la rotation du personnel est trop importante et qui dépassent le nombre annuel moyen de contrats à durée déterminée du secteur;
- la réduction de la durée des contrats à durée déterminée certaine ou incertaine de 3 à 2 ans et de 6 à 4 ans respectivement;
- la modification des modalités de renouvellement des CDD dont la durée doit dorénavant correspondre le plus possible à celle initialement conclue pour faire face aux besoins temporaires de l'entreprise. Cela signifie que la durée totale des renouvellements ne peut pas dépasser celle de la durée initiale du contrat.

Les contrats à très court terme, ceux qui ne sont pas soumis à une forme écrite et qui s'appliquent au travail occasionnel, ont aussi fait l'objet d'amendements. La durée de ces contrats passe désormais de 15 à 35 jours, jusqu'à un maximum de 70 jours par an avec le même employeur. Ces contrats pourront également être utilisés en dehors des activités agricoles saisonnières ou touristiques.

Cette loi a également fait l'objet de plusieurs amendements pour stimuler la négociation collective au Portugal; tous ces changements font suite à des réformes récentes visant à faire face à la crise de la négociation collective.

D'autres modifications ont été apportées au Code du travail, comme la possibilité de clôturer par accord individuel les comptes d'heures supplémentaires (*Banco de horas*). Ils ne peuvent être réglementés que par des conventions collectives ou par des accords de groupe conclus en consultation avec les travailleurs.

La réforme du Code du travail a suscité des réactions mitigées parmi les partenaires sociaux. D'une manière générale, les mesures visant à limiter l'utilisation et la durée des contrats à durée déterminée ont été considérées comme un bon moyen de lutter contre le recours abusif et récurrent au travail temporaire dans le pays. Toutefois, certains considèrent que les mesures visant à prolonger la période d'essai pour les nouveaux demandeurs d'emploi et les chômeurs de longue durée sont susceptibles de générer de nouvelles formes de travail précaire.

II - RECOMMANDATION VISANT À PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le 8 février, l'Assemblée de la République a approuvé une recommandation faite au gouvernement concernant l'adoption de mesures visant à promouvoir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Dans cette recommandation, les inégalités salariales dans les secteurs public et privé ont été passées au crible et ont donné lieu à des suggestions visant à élaborer des mesures permettant d'une part de réduire cet écart salarial, et d'autre part de promouvoir la transparence dans ce domaine (par exemple, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, l'adoption de plans pour l'égalité dans les entreprises et le renforcement des inspections des relations professionnelles).

Ce même jour a été approuvée la loi qui établit un quota minimum de 40 % de femmes à la tête des listes électorales - contre 33 % avant - ou à des postes élevés dans l'administration publique, les entreprises publiques et la bourse.

III - AUGMENTATION DU SALAIRE MINIMUM

En janvier 2019, le salaire minimum a été porté à 600 euros par mois. L'article 273.1 du Code du travail portugais garantit à tous les travailleurs un salaire mensuel minimum qui doit être fixé chaque année par une législation spécifique, après consultation des partenaires sociaux puisque cette question nécessite un avis contraignant du Comité permanent de concertation sociale (CPCS).



Les manuscrits soumis pour publication dans la *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale* doivent être adressés par courrier électronique ou par voie postale avant le 1^{er} février de chaque année (pour les Études, la Jurisprudence Sociale Comparée, et la Jurisprudence Sociale Internationale) et avant le 1^{er} juin de chaque année pour le Dossier Thématique. Concernant les contributions à la rubrique Actualités Juridiques Internationales, elles doivent être adressées avant le 1^{er} février (pour le premier numéro) et avant le 1^{er} septembre (pour le troisième numéro).

Les opinions émises dans les articles n'engagent que leurs auteurs. Lorsqu'une traduction est effectuée en langue française, elle l'est sous la responsabilité du Rédacteur en chef et des membres du Comité éditorial.

Tout manuscrit est soumis, sans indication du nom de l'auteur, à deux lecteurs pour évaluation et avis de publication.

Une publication ultérieure dans une autre revue supposerait l'autorisation expresse de la Direction de la revue.



CONTACT COMPTRASEC - UMR 5114 - CNRS

Université de Bordeaux

16, avenue Léon Duguit - CS 50057 - F 33608 PESSAC cedex
Tél: 33(0)5 56 84 54 74 - Fax: 33(0)5 56 84 85 12

E-mail: revue.comptrasec@u-bordeaux.fr

http://comptrasec.u-bordeaux.fr/revue-de-droit-compare-du-travail-et-de-la-securite-sociale

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

MANUSCRITS

L'article doit être soumis de préférence en Français. L'Anglais et l'Espagnol sont également admis.

Les textes devront comporter :

- 40 000 caractères notes de bas de pages et espaces compris pour les rubriques « Études » et « Dossier Thématique » lorsqu'ils sont soumis en Français. La limitation est fixée à 30 000 caractères lorsqu'ils sont soumis en Anglais ou en Espagnol;
- 25 000 caractères notes de bas de pages et espaces compris pour les rubriques
 « Jurisprudence Sociale Comparée » et « Jurisprudence Sociale Internationale »
 quelle que soit la langue de soumission de l'article ;
- 15 000 caractères notes de bas de pages et espaces compris pour la rubrique «Actualités Juridiques Internationales » lorsqu'ils sont soumis en Français. La limitation est fixée à 12 000 caractères lorsqu'ils ont soumis en Anglais ou en Espagnol.

Par ailleurs, tous les manuscrits devront être accompagnés des éléments suivants :

- 5 mots clés (en Français et en Anglais) permettant d'identifier le contenu de l'article ;
- l'institution de rattachement, le titre, ainsi que l'adresse postale et électronique de l'auteur ;
- le titre de l'article.

Les manuscrits destinés aux rubriques « Études », « Dossier Thématique » et « Jurisprudence Sociale Internationale » devront également comporter :

- un résumé, en Français et en Anglais (de 400 caractères chacun) ;
- deux publications au choix.



NOTES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les annotations et références bibliographiques des ouvrages et articles cités doivent être intégrées au sein de l'article et placées en notes de bas de page.

Leur présentation sera la suivante :

- Pour un ouvrage : initiale du Prénom, Nom, *Titre de l'ouvrage*, lieu, éditeur, « collection », date, p.
- Pour un article de revue : initiale du Prénom, Nom, « Titre de l'article », *Titre de la revue*, n°, date, p.
- Pour une contribution dans un ouvrage collectif : initiale du Prénom, Nom, « Titre de l'article », in initiale du Prénom, Nom (dir.), Titre de l'ouvrage, lieu, éditeur, date, p.

ÉTÉ SUMMER

RELATIONS INDUSTRIELLES



Revue trimestrielle bilingue publiée depuis 1945 par le Département des relations industrielles de l'Université Laval

ARTICI ES

Français

La construction discursive des rapports de force dans les éditoriaux de *La Presse*: le cas des médecins et des infirmières

MATHIFU DUFOUR FT AUDREY I AURIN-I AMOTHE

Conception et mise en œuvre d'une grille d'analyse des pratiques de maintien en emploi des séniors. Une comparaison France-Québec

SIHAM ABOUAISSA, CHRISTOPHE BARET ET MARTINE D'AMOURS

La contribution des institutions régionales à la gestion des talents: regards sur la grappe aérospatiale de Montréal

BLANDINE EMILIEN, CHRISTIAN LÉVESQUE, LUCIE MORISSETTE ET SARA PEREZ-LAUZON

English

Endangered Resources: The Role of Organizational Justice and Interpersonal Trust as Signals for Workplace Corruption

JEAN-PIERRE NEVEU AND BENJAMIN KAKAVAND

Anglo-American Multinationals in Europe: The Curious Case of Hudson's Bay Company Taking over *Galeria Kaufhof*

RAOUI GEBERT

Union and Communist Party Influences on the Environment in China

MAJID GHORBANI, MORLEY GUNDERSON AND BYRON Y. S. LEE

ENJEUX/ISSUES

GILLES TRUDEAU

Politiques du travail et de l'emploi/Labour and Employment Policies

Accès à la justice des travailleurs de plateformes numériques : Réponses contrastées des tribunaux canadiens et américains

URWANA COIQUAUD ET ISABELLE MARTIN

Mandatory Dues Check-off Reviewed in Light of the US Supreme Court's Decision in the *Janus* Case

INDUSTRIAL RELATIONS
QUARTERLY REVIEW

A bilingual quarterly published since 1945 by the Industrial Relations Department, Université Laval

RI/IR EN LIGNE

RI/IR est disponible en ligne sur le site Érudit :

www.erudit.org/revue/ri

Pour abonnement institutionnel, contacter Érudit.

Pour consulter les règles de publication ou vous abonner, visitez notre site Internet

www.riir.ulaval.ca

RI/IR ONLINE

RI/IR is available on line on Érudit website at:

www.erudit.org/revue/ri

For an institutional subscription to digitalized issues, please contact Érudit.

Visit our website for Notes to contributors or to subscribe:

www.riir.ulaval.ca

RELATIONS INDUSTRIELLES

INDUSTRIAL RELATIONS

Pavillon J.-A.-DeSève 1025, avenue des Sciences-Humaines, bureau 3129, Université Laval Québec (Québec) Canada G1V 0A6

TÉLÉPHONE : (418) 656-2468 COURRIEL / E-MAIL : relat.ind@rlt.ulaval.ca

www.riir.ulaval.ca

INFORMATIONS, ABONNEMENTS:

ledroitouvrier.cgt.fr



DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Michèle Bonnechère : La fraternité et le droit

Vincent Bonnin : Les sciences de gestion à la rescousse du droit du travail ?

Laure Camaji : Financement des formations des demandeurs d'emploi : des contradictions de Pôle Emploi aux ambiguïtés de l'accompagnement des chômeurs - À propos du jugement du Tribunal administratif de Paris du 3 avril 2019

JURISPRUDENCE

Voir notamment

Travailleurs étrangers : de quel droit ? À propos des arrêts « Chibanis » de la SNCF

Cour de cassation (Ch. Soc.) 29 mai 2019 – Note Isabelle Meyrat (p. 661)

Les avis d'incompatibilité à la RATP et les licenciements express

Tribunal administratif de Paris (Section 3 – Ch. 2) 7 juin 2019 ; Cour d'appel de Paris (Pôle 6 – Ch. 2) 11 Avril 2019 – Note Thierry Renard (p. 666)

L'avènement d'un régime sui generis de la prime d'intéressement Cour de cassation (Ch. Soc.) 6 mars 2019 – Note Timothée Kahn (p. 675)



REVUE DE L'ORGANISATION RESPONSABLE RESPONSIBLE ORGANIZATION REVIEW

Parution bi-annuelle - Editions ESKA (ISSN: 1951-0187)

Directeur de publication

Serge KEBABTCHIEFF, Editions ESKA

Rédaction en chef

Celine BERRIER LUCAS, Professeure Assistant en RSE - ISG
Vivien BLANCHET, Chercheur associé - Emlyon
Frédérique DÉJEAN, Professeur des universités - Sciences de gestion - Université Paris Dauphine
Katia MARTIN CHENUT, Professeur - Droit - Paris 1 Panthéon Sorbonne
Elise PENALVA-ICHER, Maître de conférences - Sociologie - Université Paris Dauphine
Nicolas POSTEL, Professeur des universités - Sciences économiques - Université de Lille

Secrétariat de rédaction

Elise PENALVA-ICHER

La ROR est une revue fondée par Jacques IGALENS et soutenue par le Réseau International de Recherche sur les Organisations et le Développement Durable (RIODD). Elle est disponible via l'abonnement Papier, Editions ESKA, 12 rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris, ou sur Internet via l'abonnement à CAIRN.

La revue de l'Organisation Responsable publie des articles en français et en anglais sur les différentes thématiques de la responsabilité sociale de l'entreprise. Le thème est ancien mais c'est bien aujourd'hui qu'il devient une préoccupation essentielle, comme contrepartie du rôle majeur des entreprises dans un monde global, et ce dans des dimensions multiples : environnementales, salariales, sociales, financières, éthiques.



Numéro 2 / 2019

- Christine LAMBEY-CHECCHIN, Matthieu LARDEAU:
 A la recherche d'un équilibre dans la gestion des tensions: comparaison de deux associations d'insertion sociale
- Magalie MARAIS, Julie OLIVERO: Le leadership environnemental à l'épreuve de l'organisation: Marges de manœuvre des managers intermédiaires dans les établissements industriels français à hauts risques
- Ikram RADHOUANE, Mehdi NEKHILI, Haithem NAGATI, Gilles PACHÉ: L'influence modératrice de la performance environnementale sur le lien entre communication RSE et performance boursière
- Anna COURNAC: Les fondations et fonds de dotation, quelle contribution au management de la RSE?

BON DE COMMANDE / ORDER FORM / HOJA DE PEDIDO

TARIFS 2019

REVUE DE DROIT COMPARÉ DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

(PAPIER) ISSN 2117-4350 (E-JOURNAL) ISSN 2262-9815

PAR AN

3 Numéros papiers (français)
1 Numéro électronique (anglais)

COMPTRASEC

UMR 5114

Université de Bordeaux Avenue Léon Duguit - 33608 PESSAC cedex Tél. 33(0)5 56 84 54 74

Fax 33(0)5 56 84 85 12

Email: revue.comptrasec@u-bordeaux.fr

ivom/ivame/ivom	bre						
Adresse/Address	/Direcció						
Code postal/Zip (Code/Codigo postal Ville/City/C	Ciudad					
Pays/Country/Pais	;						
)	/	@					
			Prix /Price/Precio				
Abonnement	Revue papier / Print Journal / Revista Impressa (3 n° en français / 3 issues in French / 3 números en fran	cés)	105€				
Annuel Annual	Revue électronique / E-journal/ Revista Electrónica (1 n° en anglais/1 issue in English, 1 número en inglés)		70€				
Subscription Suscripción anual	Pack Revues papier et électronique / Printed copies & E-journal / Revistas impresa y electrónica (3 n° en Français & 1 n° en Anglais/ 3 issues in French & 1 in English/ 3 números en francés & 1 en inglés)		145€				
Prix à l'unité	Revue Papier / Print Journal/ Revista Impressa						
Unit Price	Revue électronique/E-Journal/Revista Electrónica		70€				
Precio unitario	Article/ Journal article/Artículo		6€				
Frais de port compris / Postal charges included / Gastos de envio incluidos							
TVA VAT IVA	Livraison / Delivery/Entrega : 2,10% France / 1,05% DOM & Corse / 0% UE & hors UE	TOTAL					

MODE DE RÈGLEMENT/MODE DE PAYMENT/FORMA DE PAGO

PAIEMENT EN LIGNE / ONLINE PAYMENT / PAGO EN LINEA (Carte de crédit - Credit card - Tarjeta de credito)

CHÈQUE / CHEK
À libeller à l'ordre de / Make out to / A la orden de Monsieur l'agent comptable de l'Université de Bordeaux

NB : Le paiement en ligne est à privilégier

Online payment is preferred / El pago en linea se prefiere

Date Signature

Préciser ici les numéros de la Revue qui vous intéressent ou l'année à partir de laquelle vous souhaitez souscrire un abonnement / Please mention here the issues you are interested in / Por favor, especifique aqui los numeros de la revista que desea

Pour souscrire un abonnement permanent (renouvellement annuel automatique) cocher la case ci-dessous

> ABONNEMENT PERMANENT PERMANENT SUBSCRIPTION SUSCRIPCIÓN PERMANENTE





La Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale est publiée par le COMPTRASEC, UMR 5114 CNRS de l'Université de Bordeaux depuis 1981. Elle est diffusée trois fois par an dans le but de contribuer au développement des analyses et des échanges sur le droit du travail et de la sécurité sociale à travers le monde. La Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale est membre de l'International Association of Labour Law Journals (IALLJ), réseau international d'échange d'idées et de publications en droit du travail et de la sécurité sociale.

Pour toute correspondance ou proposition de contribution écrire à :

COMPTRASEC - UMR CNRS 5114 - Université de Bordeaux 16, avenue Léon Duguit - CS 50057 - F 33608 PESSAC cedex

E-mail: revue.comptrasec@u-bordeaux.fr

Téléphone : 33 (0)5 56 84 54 74 - Télécopie : 33 (0)5 56 84 85 12

http://comptrasec.u-bordeaux.fr

Les opinions émises dans les articles n'engagent que leurs auteurs. Lorsqu'une traduction est effectuée en langue française, elle l'est sous la responsabilité du rédacteur en chef et des membres du Comité éditorial.

Tout manuscrit est soumis, sans indication du nom de l'auteur, à deux lecteurs pour évaluation et avis avant publication.

NUMÉRO PRÉCÉDENT 2019/2

Jurisprudence Sociale Comparée

L'UBÉRISATION DU TRAVAIL

COORDINATION PAR ISABELLE DAUGAREILH ET ALLISON FIORENTINO

AVEC LES CONTRIBUTIONS DE :

ISABELLE DAUGAREILH ET ALLISON FIORENTINO (INTRODUCTION),
VINCENZO BAVARO ET DONATO MARINO (ITALIE), ISABELLE DESBARATS
(FRANCE), ALLISON FIORENTINO (ÉTATS-UNIS), LISA RODGERS
(ROYAUME-UNI), JESUS CRUZ VILLALÓN (ESPAGNE), HANNEKE BENNAARS
ET GERRARD BOOT (PAYS-BAS), KURT PÄRLI (SUISSE), SIDNEI MACHADO
(BRÉSIL), URWANA COIQUAUD (CANADA), KITTY MALHERBE, KGOMOTSO
MOKOENA ET DARCY DU TOIT (AFRIQUE DU SUD).

JURISPRUDENCE SOCIALE INTERNATIONALE

COMMENTAIRE

Anne Meier et Kurt Pärli - Commentaire des arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne c-434/15 du 20 décembre 2017 (Asociacion Profesional Elite Taxi contre Uber Systems Spain sl) et c-320/16 du 10 avril 2018 (Uber France Sas)

ACTUALITÉS

Organisation Internationale du Travail Organisation des Nations Unies Union Européenne

LITTÉRATURE DE DROIT SOCIAL COMPARÉ APERÇU RÉTROSPECTIF DE 2017

LE DROIT DU TRAVAIL AU-DELÀ DES FRONTIÈRES NATIONALES : PRINCIPAUX DÉBATS EN 2017

Mariapaola Aimo, Rudolf Buschmann et Daniela Izzi

À PARAÎTRE

2019/4

STUDIES

THEMATIC CHAPTER

Comparative Labour Case Law International Labour Case Law International Legal News

LA REVUE DE DROIT COMPARÉ DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

3 numéros papier en français:

- I Études Actualités Juridiques Internationales
- II Jurisprudence Sociale Comparée Jurisprudence Sociale Internationale Littérature de Droit Social Comparé
- III Dossier thématique Actualités Juridiques Internationales

et 1 numéro électronique en anglais :

IV - Studies

Thematic Chapter Comparative Labour Case Law International Legal News Comparative Labour Law Literature



Pour plus d'informations :

http://comptrasec.u-bordeaux.fr/ revue-de-droit-compare-du-travailet-de-la-securite-sociale

Contact:

revue.comptrasec@u-bordeaux.fr

COMPTRASEC

Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale





40 euros